

## **BUDGET FÉDÉRAL DE 2019**

### **Priorités de financement pour améliorer la croissance économique et la compétitivité des régions rurales de la Saskatchewan**

**Août 2018**

## **Résumé**

La Saskatchewan Association of Rural Municipalities (SARM) est l'association indépendante qui représente les 296 administrations municipales rurales de la Saskatchewan devant les plus hauts paliers de gouvernement. L'Association suit les directives de ses membres et élabore sa politique en conséquence.

Les administrations municipales rurales représentent l'échelon gouvernemental le plus proche des contribuables et des entreprises dans les régions rurales de la Saskatchewan. Les infrastructures et les services qu'elles fournissent ont des répercussions immédiates sur la croissance économique et la compétitivité des Canadiens et des entreprises. Les recommandations formulées par la SARM visent à améliorer la compétitivité des Canadiens et des entreprises grâce à la responsabilisation des collectivités et au soutien qui leur est donné par des programmes et des investissements fédéraux équitables et accessibles.

La priorité de longue date de la SARM est les services à large bande offerts dans les collectivités rurales. La recherche sur les pratiques exemplaires démontre clairement que l'amélioration des services à large bande constitue le moyen de renverser les tendances sociales et économiques qui ont un impact sur nos collectivités rurales. En effet, ces services représentent une infrastructure essentielle pour favoriser un développement rural robuste, attirer les jeunes et les travailleurs qualifiés et les inciter à rester dans la région. Cela peut produire un meilleur accès aux services publics et gouvernementaux, entraînant des résultats améliorés et des coûts de livraison réduits. La création de communautés rurales saines et prospères grâce à l'élimination ou à la réduction du fossé dit « numérique » entre les collectivités rurales et urbaines devrait être une priorité pour toutes les parties, car elle est bénéfique à l'économie dans son ensemble. La SARM estime que les services à large bande doivent être accessibles et fiables. La connectivité doit être cohérente pour que les activités économiques se poursuivent sans interruption. Il faut absolument envisager la fiabilité et l'accessibilité conjointement pour que les collectivités rurales puissent bénéficier des services qui leur sont fournis.

Les municipalités fournissent des services de base qui permettent aux collectivités, aux citoyens et aux propriétaires d'entreprises de prospérer. En l'absence de ces services, la vie des collectivités n'atteindrait pas un niveau optimal. Les municipalités ont besoin d'employés formés et éduqués pour offrir leurs services. Il peut être difficile pour une municipalité, surtout en région rurale, d'embaucher des professionnels de qualité et de les maintenir en poste. La Subvention canadienne Canada-Saskatchewan pour l'emploi donnerait aux municipalités rurales l'accès à des fonds leur permettant de mieux former leurs employés et d'améliorer leurs compétences afin d'accroître leur productivité.

L'établissement d'un fonds d'intervention d'urgence pour les services d'incendie locaux de la

Saskatchewan aiderait à atteindre l'objectif d'accroître la productivité des Canadiens et des entreprises. Les services d'incendie doivent faire face à des coûts croissants alors qu'ils disposent d'un financement limité. Ils devraient être admissibles à une indemnisation pour leurs services après avoir répondu à des incidents mettant en cause les infrastructures de sociétés d'État, des terres de la Couronne, des terres de Premières Nations, des terrains adjacents aux chemins de fer et de l'aide relativement aux atterrissages d'ambulances de l'air. En améliorant la pérennité des services d'incendie locaux, on veille à ce que les collectivités demeurent dynamiques et sécuritaires pour les Canadiens et les entreprises. En l'absence de services essentiels durables, y compris la capacité des services d'incendie locaux, la compétitivité économique et la sécurité des résidents d'une collectivité sont affectées.

Les modifications proposées par le gouvernement fédéral à la planification fiscale par l'entremise de la consultation auprès des sociétés privées en 2017 ont incité la SARM à examiner les incidences fiscales pour le secteur agricole. Le secteur agricole est un moteur économique du Canada, qui est le cinquième producteur et exportateur de produits agricoles. L'apport des agriculteurs à l'économie nationale s'élève à 108,8 milliards de dollars. Nous devons absolument tout faire pour soutenir ce secteur.

La SARM continuera de défendre les intérêts des municipalités rurales afin qu'elles soient en bonne position pour saisir les possibilités de stimuler la croissance économique et la compétitivité dans les régions rurales de la Saskatchewan.

## **Services à large bande dans les collectivités rurales**

Les services à large bande font désormais partie de l'ensemble de biens et de services publics dont les municipalités ont besoin pour que leurs résidents et entreprises optimisent leurs expériences, cherchent des débouchés et améliorent la qualité de vie pour tous. Les municipalités savent que les services à large bande représentent un avantage concurrentiel sur les marchés local et mondial. Ils constituent un outil essentiel pour accéder à des possibilités d'éducation et de formation, à des services financiers ou médicaux et à une main-d'œuvre spécialisée. Ils peuvent aider à renforcer le bien-être économique et social des collectivités rurales et jouent un rôle clé pour les doter d'un avenir durable dans un monde de plus en plus étroitement connecté.

Dans son budget de 2018, le gouvernement a annoncé un investissement de 100 millions de dollars sur cinq ans dans le Fonds d'innovation stratégique, qui est axé sur le soutien de projets liés aux satellites en orbite terrestre basse et aux services à large bande de prochaine génération dans les collectivités rurales. Ce financement s'accompagne de la reconnaissance que l'accès à Internet est un moyen essentiel pour que les citoyens et les entreprises aient accès à l'information, offrent des services et créent des débouchés. La SARM valorise ce financement, car l'accès aux services à large bande dans les collectivités rurales est essentiel pour renforcer la compétitivité des résidents de celles-ci. La SARM estime que des améliorations supplémentaires doivent être entreprises pour que les zones mal desservies reçoivent un financement et que les niveaux de service existants soient rehaussés.

De nos jours, la participation à l'économie et à la société canadiennes exige un accès fiable à l'Internet. De plus en plus de services reposent sur l'utilisation de l'Internet. Les exemples comprennent, notamment, les transactions financières, le stockage de données dans le nuage, l'accès aux marchés, la recherche de vendeurs et d'acheteurs (c.-à-d. le commerce), la recherche d'emploi, l'accès aux divertissements ainsi que l'accès aux services gouvernementaux, aux soins de santé et aux établissements d'enseignement. L'impossibilité d'exécuter ces tâches constitue un désavantage immédiat. La tendance constante d'offrir en ligne des services et des renseignements signifie qu'il est impératif que les régions rurales aient les mêmes possibilités et les mêmes services pour participer à l'économie canadienne.

En ce qui concerne les vitesses de téléchargement et de téléversement, la SARM croit que le gouvernement fédéral devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre les nouveaux objectifs du CRTC, à savoir des vitesses de téléchargement de 50 mégabits par seconde (Mbit/s) et des vitesses de téléversement d'au moins 10 Mbit/s. De nombreux centres urbains auront déjà atteint ou atteindront ces objectifs au cours des prochaines années. Le véritable défi consistera à atteindre ces objectifs dans les régions rurales. Cela prendra du temps, car les investissements se poursuivront au cours des prochaines années, et les services seront élargis. Grâce à des services fiables de large bande, les gestionnaires de réseau seront en mesure de tirer

parti des autres possibilités de financement fédérales, comme le récent Défi des villes intelligentes.

## **RECOMMANDATION 1**

Pour continuer à miser sur les investissements dans les services de large bande dans les collectivités rurales, la SARM recommande que le gouvernement fédéral prenne les mesures suivantes :

- Collaborer avec chaque province et territoire sur un plan de service tenant compte de la population et de la géographie locale. Chaque province a sa propre définition du terme « rural », et il faut en tenir compte. La collaboration permettra de maximiser les avantages des investissements dans les services de large bande dans les collectivités rurales.
- Utiliser la fiabilité du service comme critère du rendement en plus de la disponibilité de celui-ci.

### **Subvention canadienne pour l'emploi Canada-Saskatchewan**

Les municipalités fournissent des services importants à leurs collectivités. Il s'agit notamment de l'entretien des infrastructures telles que les routes, les ponts, et les centres de traitement de l'eau potable et des eaux usées. La prestation de ces services nécessite une main-d'œuvre qualifiée et formée. La Subvention canadienne Canada-Saskatchewan pour l'emploi fournit aux employeurs une aide financière pour former et éduquer leurs employés et renforcer leur productivité.

En rendant les municipalités admissibles à cette Subvention, on apporterait une amélioration immédiate de la croissance économique et de la productivité des Canadiens. En effet, les municipalités sont des employeurs de grande envergure dans les collectivités de la province. En laissant les municipalités participer à ce programme, on augmente le nombre de Canadiens qui reçoivent une formation et une éducation. L'un des moyens les plus fondamentaux d'améliorer le bien-être et la productivité économiques consiste à recevoir des possibilités de formation et d'éducation.

Sur cinq ans, on estime que 120 à 150 administrateurs quitteront la profession. Cela signifie que jusqu'à 61 % des municipalités rurales pourraient avoir besoin d'un nouvel administrateur au cours des cinq prochaines années. D'après l'Association des administrateurs municipaux ruraux, les jeunes femmes sont majoritaires à entamer une carrière dans cette profession. En donnant aux municipalités l'accès à la subvention pour l'emploi, on ouvre la porte aux femmes pour qu'elles entrent dans une nouvelle profession, contribuant ainsi à la croissance économique du Canada.

Enfin, offrir la subvention aux municipalités rurales augmentera le niveau de scolarité dans ces collectivités, où celui-ci est généralement inférieur à celui des grands centres urbains. Or, les recherches montrent que l'éducation est le principal moteur de la productivité de la main-

d'œuvre. L'accès à la subvention pour l'emploi aidera à former une main-d'œuvre plus instruite dans les régions rurales de la Saskatchewan. Ce changement de programme renforcera également la capacité des municipalités rurales, les aidant à soutenir la croissance économique.

Pour intensifier l'impact de ce changement de programme, nous recommandons que seules les municipalités ayant un maximum de 5 000 habitants soient admissibles. Les petites municipalités rurales ont des capacités moindres par rapport à leurs homologues urbaines de plus grande envergure. En raison de leur petite taille et de leur population restreinte, les administrations municipales rurales ont également un petit bassin de talents. En les rendant admissibles à la subvention pour l'emploi, on renforce leur capacité à attirer et retenir un bon bassin de talents, ce qui aura un impact significatif sur la croissance économique.

## **RECOMMANDATION 2**

- La SARM recommande que la Subvention canadienne Canada-Saskatchewan pour l'emploi soit étendue aux municipalités de moins de 5 000 habitants.

### **Fonds relatif aux interventions d'urgence**

Les coûts liés à la prestation de services de lutte contre les incendies et à la réponse aux accidents de la route continuent d'augmenter pour les services d'incendie de la Saskatchewan. C'est un problème, car l'indemnité reçue par les services d'incendie ne couvre pas toujours les coûts des services rendus. Cela se traduit par des contraintes financières et des problèmes de pérennité pour les services essentiels à la sécurité publique. La productivité des services d'incendie souffre du manque de prévisibilité et de sécurité financières.

Pour répondre à ces préoccupations financières, la SARM propose la création d'un fonds d'intervention d'urgence. Ce fonds serait accessible aux services d'incendie qui fournissent des services pour les incidents mettant en cause l'infrastructure des sociétés d'État, les terres de la Couronne, les terres des Premières Nations, les terrains adjacents aux voies ferrées et les pistes d'atterrissage des ambulances de l'air. Les services d'incendie municipaux veulent savoir qu'ils seront indemnisés après avoir fourni des services d'urgence susceptibles de sauver des vies.

La SARM propose que le fonds d'intervention d'urgence soit une initiative conjointe entre le gouvernement de la Saskatchewan, y compris les sociétés d'État provinciales et Services aux Autochtones Canada (SAC). Parmi les principaux avantages de ce fonds, mentionnons l'amélioration de la durabilité des services d'incendie en Saskatchewan. Cela a pour effet immédiat de soutenir et d'améliorer la sécurité publique de tous les résidents de la Saskatchewan. Les services d'incendie municipaux qui fournissent des services aux Premières Nations seraient en mesure de fournir en toute confiance des services de lutte contre les

incendies et des services d'urgence, sachant qu'ils pourraient se faire indemniser par le fonds. Le surplus du fonds pourrait servir à renforcer les capacités locales, y compris celles des Premières Nations, afin de répondre aux situations d'urgence.

La croissance économique nécessite un service d'incendie local financièrement stable. Dans les situations où les services qui soutiennent la qualité de vie ne sont pas durables, la productivité de ceux qui résident dans la collectivité en est affectée. En contribuant à améliorer la viabilité d'un service essentiel grâce à la création d'un fonds d'intervention d'urgence, on améliore la compétitivité des collectivités de la Saskatchewan.

### **RECOMMANDATION 3**

- La SARM recommande que le gouvernement fédéral, par l'entremise des Services aux Autochtones Canada, collabore avec le gouvernement de la Saskatchewan pour créer un fonds d'intervention d'urgence accessible aux services d'incendie locaux afin de réduire les coûts liés à la prestation de services d'incendie.
- La SARM recommande de mettre en place un mécanisme – un fonds d'intervention d'urgence – grâce auquel une administration municipale rurale peut être assurée du paiement en vertu d'accords d'assistance mutuelle.

### **EXEMPTION DES GAINS EN CAPITAL**

Les terres agricoles représentent 61,6 millions d'acres en Saskatchewan, et la province compte 34 523 fermes. La Saskatchewan a la plus forte proportion de fermes constituées en sociétés dans les Prairies. En juin 2018, l'Information Services Corporation (ISC) a décerné à plus de 190 familles de la Saskatchewan le prix ISC Century Family Farm, qui rend hommage aux familles qui ont maintenu la même exploitation pendant 100 ans ou plus. L'histoire de la Saskatchewan a été façonnée par l'industrie agricole, et il est important que cette tradition et cette industrie soient préservées.

Les augmentations exponentielles du coût d'immobilisations d'une ferme ont rendu l'exemption actuelle des gains en capital totalement inadéquate – 1 million de dollars ne peut pas couvrir de manière crédible la valeur cumulative d'une exploitation familiale. La SARM recommande que le gouvernement fédéral examine les options suivantes liées aux gains en capital :

### **RECOMMANDATION 4**

- Augmenter l'exonération cumulative des gains en capital sur les biens agricoles admissibles à 1 500 000 \$.
- Permettre à un agriculteur d'affecter une partie des gains en capital sur un bien agricole admissible à son conjoint dans l'éventualité où celui-ci ne détient pas déjà la propriété réelle

du bien agricole admissible (ou lui permettre de transférer l'exonération des gains en capital à l'agriculteur).

- Modifier le calcul de l'impôt minimum de remplacement pour réduire le fardeau fiscal lorsqu'un agriculteur vend des biens agricoles qualifiés.